

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 12 mars 2019

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 12 mars, a examiné 3 avant-projets de loi du pays ; arrêté 4 projets de délibération du Congrès ; adopté 3 délibérations du gouvernement ; adopté 18 arrêtés et examiné 37 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis sur des projets de décret.

1. Avant-projets de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses dispositions relatives au droit du travail, accompagné de son projet de délibération d'application. Dans un souci d'amélioration constante et d'actualisation régulière de la législation, le texte propose d'apporter des modifications techniques sur les thèmes du droit du travail suivants : l'action en paiement du salaire ; le soutien, la promotion et la protection de l'emploi local ; le cas de liquidation judiciaire ; les autorisations d'absence pour le recours à l'assistance médicale de procréation (AMP) ; les gens de mer ; l'insertion par le travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays modifiant le livre IV de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (professions de la biologie médicale), accompagné de son projet de délibération d'application. Ce texte prend en compte les spécificités de la Nouvelle-Calédonie, tant au niveau de la situation géographique, que de la taille et de l'héritage socio-culturel, afin d'adapter les dispositions relatives au domaine de la biologie médicale au territoire.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays instituant le livre VI de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (laboratoire de biologie médicale), accompagné de son projet de délibération d'application. Le texte adapte les dispositions relatives aux examens de biologie médicale et propose d'autoriser la réalisation de certains tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) à d'autres acteurs que les biologistes.

> Voir communiqué détaillé « dépistage TROD ».

2. Projets de délibération du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant la cession à titre gratuit de terrains appartenant à la Nouvelle-Calédonie en vue d'une attribution au titre du lien à la terre (demandes formulées via l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF). Ces parcelles sont situées au Mont-Panié à Hienghène en vue de son attribution au clan Boya ; à Baco dans la commune de Koné en vue de son attribution à la tribu de Poindah ; à Pouembout, à l'exception de la partie de terrain qui serait impactée par le projet du barrage de Pouembout en vue de son attribution au clan Poadague ; à Poum en vue de son attribution au clan Dayé ; à Voh en vue de son attribution au GDPL Poavounou-Foawandji ; à Moindou en vue de son attribution au GDPL Nerhu.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant sur le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable. Ce code fixe les obligations éthiques et morales des experts-comptables et des comptables libéraux.

> Voir communiqué détaillé « Code de déontologie ».

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification du code de la route de la Nouvelle-Calédonie concernant la responsabilité du titulaire du certificat d'immatriculation. Dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal de la sécurité routière 2014-2018, les acteurs de la sécurité routière ont souhaité responsabiliser les propriétaires de véhicules dont les conducteurs qui commettent des infractions ne sont pas identifiés. Ainsi, pour que ces infractions ne demeurent pas impunies, la responsabilité pécuniaire de l'infraction sera imputée au titulaire du certificat d'immatriculation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui modifie la procédure d'agrément des auto-écoles. Dorénavant, la délivrance d'agréments aux auto-écoles sera effectuée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur avis conforme de la commission de la réglementation de la circulation routière en formation normale, et non plus en formation spécialisée.

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 1 affaire) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour 2 affaires).

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prorogation de la mise à disposition du phare Amédée au profit de la société Mary D Entreprises pour une durée de trois ans, en contrepartie d'une redevance annuelle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2018-2323/GNC du 25 septembre 2018 précisant les modalités d'exonération de la taxe générale sur la consommation à l'importation (Les biens destinés au projet Néobus et au secteur minier seront exonérés de TGC, quel que soit l'importateur désigné).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de membres, par collège, du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP).

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention à l'alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE - 500 000 F) destinée à des projets et actions pédagogiques, éducatives et culturelles.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'intervention à la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC - 200 000 F) pour l'organisation d'un séjour linguistique à la Gold Coast mis en œuvre par le lycée professionnel François-d'Assise de Bourail.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel d'aptitude pour l'accès aux fonctions de commissaire-priseur et constaté la composition nominative du jury. Le délai de dépôt des candidatures auprès du procureur de la République est fixé du 14 mars au 28 mars 2019. Les épreuves se dérouleront les 11 et 18 avril 2019.

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention au syndicat mixte interurbain (SMTI) de 200 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2018-1349/GNC du 12 juin 2018 portant nomination des membres de la commission régionale de sécurité de Nouméa. Sont nommés pour trois ans : le chef du service de la navigation et de la sécurité maritimes, Emeric Faure en remplacement de Sylvain Rabeau, et un docteur en médecine faisant fonction de médecin des gens de mer, Hervé le Coq Saint Gilles, en remplacement de Jean-Pierre Thomas.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé des membres de la commission du pilotage afin de délibérer sur les sujets suivants : modification des indemnités de mise à disposition du pilote maritime dans les ports extérieurs à Nouméa ; répercussion de l'augmentation de tarif des navettes maritimes sur la rade ; dispositions relatives aux heures d'attente et de congédiement des pilotes.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de déplacement de deux experts nationaux, dans le cadre d'une mission d'expertise relative aux événements de toxi-infections alimentaires collectives dans les cantines scolaires, du 24 octobre au 1er novembre 2018 (885 759 F).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du comité de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle (FSPA). Pour la Fédération indépendante des producteurs audiovisuels (FIPA-NC) : Mmes Dalia CORDERO et Dorothee TROMPARENT, en qualité de représentante titulaire et suppléante, remplacent respectivement Mmes Catherine MARCONNET et Christine DELLA-MAGGIORA. Pour les contributeurs : M. Baptiste DEROT remplace Mme Sophie BARBIER, en qualité de représentant suppléant de Lagoon-Offratel.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet (CHS). Le Dr Cyril Boutinaud succède au Dr Bruno Calandreau en qualité de président de la commission médicale d'établissement du CHS Albert-Bousquet.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil d'administration du CHT Gaston-Bourret, concernant la représentation de la Mutuelle des fonctionnaires (M. Ronald Ponia est remplacé par Mme Sandrine Papon).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un agrément provisoire à Boula Ambulance, située tribu de Saint-Louis à Pouébo.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la société logistique hospitalière (SLH) à exploiter un appareil de traitement par désinfection afin de procéder au traitement de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) à la clinique de l'île Nou Magnin.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté les nouveaux tarifs pour les droits d'inscription aux concours organisés par l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 20 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et 3 avis favorables sur des demandes de carte de séjour temporaire. Il a également émis 13 avis favorables sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sans observation sur le projet de décret portant application de l'article 87 de la loi instaurant un vote par correspondance pour les personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.